

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1449

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« établi »

le mot :

« fixe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.